

Vision Partage Confiance Force
Vision Sharing Trust Strength



Aboriginal Justice Learning Network
Réseau de la justice autochtone

LIEN

Réseau de la justice autochtone

Volume 1, Numéro 6

Été 1999

Vidéo sur des conférences de la GRC

Dans ce numéro

Les Autochtones et 2
les services
correctionnels

Ouverture d'un 3
centre de services
juridiques

Program mi'kmaq 4
pour jeunes
contrevenants

Sensibilisation aux 5
cultures autoch-
tones

Prévention du 6
crime

La Direction de la police des Autochtones de la GRC, de concert avec le Réseau de la justice autochtone, a produit une bande vidéo de 16 minutes décrivant le processus de déjudiciarisation de la GRC, qu'on appelle les Forums sur la justice communautaire (FJC). La bande vidéo portera plus particulièrement sur une trousse de formation qui comprend un guide d'apprentissage et trois jours d'enseignement en classe. La formation est destinée aux bénévoles qui désirent animer des Forums sur la justice communautaire.

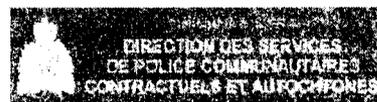
La Direction de la police des Autochtones de la GRC a adopté le processus des FJC en 1997. Environ 1 600 bénévoles du Canada tout entier reçoivent actuellement une formation en vue de faciliter le processus. Fondé sur le modèle néo-zélandais des conférences de famille, le FJC se veut une solution de rechange aux tribunaux. Le processus est axé sur la guérison et vise à rétablir l'harmonie entre la

victime et le délinquant, plutôt que de punir ce dernier.

La bande vidéo permet d'étudier le processus en visionnant une séance de formation tenue à Ottawa à l'intention de 20 animateurs. Au moyen d'une série de forums simulés, le spectateur assiste à toutes les étapes de la formation, de l'acte fautif jusqu'au règlement du problème.

On peut obtenir une version française ou anglaise de la bande vidéo auprès des représentants des divisions de la GRC dans tout le pays.

Personne-ressource :
caporal Doug Reti
(613) 993-8442.



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada

Canada

Réseau de la justice
autochtone
SAT 10
284, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

DESTINATION:

Affranchissement

L'équipe

Mary Tobin Oates
Coordonnatrice nationale
☎ (613) 941-4180

Tawnye Plewes
Agente d'élaboration des politiques et des programmes
☎ (613) 957-9598

Donna Campeau
Coordonnatrice administrative
☎ (613) 954-0119

Harmonie May
Secrétaire
☎ (613) 941-2974



(613) 957-4697

Renforcer le rôle des collectivités autochtones dans la prestation des services correctionnels

M^{me} Gina Wilson, directrice générale, Questions autochtones, Opérations et programmes correctionnels, Service correctionnel du Canada

La Cour suprême du Canada s'est récemment jointe à la Commission royale des peuples autochtones et au vérificateur général pour demander qu'on arrête de remplir les prisons canadiennes de délinquants autochtones. Les juges de la Cour suprême ont qualifié le taux d'incarcération actuel des Autochtones. Le 23 avril 1999, la Cour suprême a ordonné à tous les juges des tribunaux inférieurs de recourir à des mesures fondées sur la justice réparatrice plutôt qu'à des peine d'emprisonnement, particulièrement à l'égard des délinquants autochtones. Cette affaire mettait en cause Jamie Tanis Gladue, qui avait poignardé à mort son mari en 1995. Elle a plaidé coupable à une accusation d'homicide involontaire et a été condamnée à trois années d'emprisonnement. Elle en a appelé devant la Cour suprême au motif que le juge de première instance n'avait pas pris en compte son ascendance autochtone lors de la détermination de la peine.

Les tribunaux ont trouvé de bonnes solutions de rechange à l'incarcération, mais il demeure nécessaire de concevoir d'autres mesures convenables de ce type pour les délinquants qui se retrouvent quand même en prison. Il ne suffit pas, de simplement faire abstraction des causes fondamentales de leur comportement et de les remettre en liberté dans la collectivité sans que l'on se soit attaqué à ces causes. Plusieurs études ont démontré que bon nombre d'entre eux vont se retrouver en prison. Il faut donc, pour réduire les taux d'incarcération, recourir à des solutions de rechange tant devant les tribunaux qu'au sein des prisons. Le Service correctionnel du Canada (SCC) travaille de concert avec d'autres ministères et organismes pour arrêter le flot des incarcérations d'Autochtones. En définitive, il revient au SCC de trouver des moyens d'assurer la réinsertion sociale des délinquants autochtones qui sont en nombre croissant, une fois qu'ils ont intégré le système fédéral.

Depuis un certain temps déjà, le SCC a établi des liens avec les Aînés, qui donnent des conseils à de nombreux délinquants autochtones et qui les mettent en contact avec la spiritualité et leur identité autochtone. Plusieurs établissements fédéraux, comme celui de Stony Mountain au Manitoba, comptent des Aînés parmi les membres de leur personnel permanent. Des agents de liaison autochtones servent d'intermédiaires pour favoriser la compréhension entre les cultures. Les établissements fédéraux ont commencé à instaurer des programmes de guérison et d'instruction spécialisés pour les Autochtones comme éléments de leur programme de réadaptation. Des pavillons de ressourcement comme celui de Okimaw Ohci et le Pe Sâkâstêw Center constituent des milieux correctionnels conçus uniquement pour les délinquants autochtones, hommes et femmes.

Le Service correctionnel vise maintenant principalement à établir des partenariats avec les collectivités, ainsi qu'un meilleur équilibre entre le placement des délinquants dans des établissements fédéraux et leur remise en liberté au sein de la société. Le SCC reconnaît que la force que l'on retrouve au sein des collectivités autochtones constitue un élément clé dans la réussite de la réinsertion des délinquants autochtones. En sensibilisant les travailleurs et organismes correctionnels à la culture et aux collectivités autochto-

suite à la page 7

Un centre de services juridiques pour Autochtones (Aboriginal Law Centre) ouvre ses portes

Kent Patenaude, gestionnaire des programmes autochtones, Legal Services Society of British Columbia

Pour les gens qui vivent dans la pauvreté, les problèmes légaux ont souvent de graves conséquences. Nombre d'entre eux ne savent pas quels services leur sont offerts, ni selon quelles modalités. Il en résulte que de nombreux citoyens démunis doivent se débrouiller seuls. Toutefois, les Autochtones qui vivent dans le secteur est du centre-ville de Vancouver peuvent maintenant espérer obtenir de l'aide juridique grâce à la réouverture du Vancouver Aboriginal Law Centre (VALC). Le détail des services fournis par le VALC a été rendu public lors d'une journée d'accueil qui s'est déroulée le 25 mars 1999.

Le centre a pour mandat de fournir aux Autochtones de Vancouver les services d'aide juridique les plus efficaces possibles. Le personnel s'est donné pour tâche de fournir des services juridiques adaptés à la réalité culturelle, dans un environnement qui tient compte des besoins particuliers de la collectivité autochtone. Situé au 191, rue Alexander, le VALC est affilié au bureau local de Vancouver du service des programmes autochtones de la Legal Services Society (LSS), organisme sans but lucratif devant, en vertu de la loi, fournir des services d'aide juridique à tous les résidents de la Colombie-Britannique.

On a consacré beaucoup d'efforts et d'attention pour créer une ambiance où les clients autochtones puissent se sentir à l'aise et où ils ressentent moins de craintes face au système judiciaire. Les membres du personnel du VALC, presque tous d'origine autochtone, connaissent très bien les problèmes auxquels les Autochtones sont confrontés et sont sensibilisés aux besoins particuliers de leurs clients. Le VALC offre une gamme complète de services d'accueil, notamment de l'information juridique, des conseils sommaires et de l'orientation vers des organismes compétents. Deux techniciens juridiques fournissent des services de droit de la pauvreté aux clients admissibles

Une question de droit de la pauvreté est définie comme étant une qui menace :

- la sécurité ou la santé physique ou mentale de la famille de l'intéressé;
- la capacité de l'intéressé de se nourrir, de se vêtir et de se loger par lui-même;
- les moyens d'existence de l'intéressé.

selon des critères financiers et visés par les lignes directrices de la LSS. Les problèmes de droit de la pauvreté typiques concernent notamment l'assurance-emploi, la santé et la sécurité au travail, les appels liés au bien-être social et aux pensions et les questions de logement, y compris les problèmes entre propriétaires et locataires.

Le personnel peut également orienter les clients vers des avocats de pratique privée ou membres du personnel des cliniques de droit familial, criminel et communautaire de la LSS à Vancouver. On a retenu à forfait les services de deux avocats autochtones pour qu'ils fournissent leur aide relativement aux questions de droit autochtone. Le personnel travaille en relation assez étroite avec la First Nations Law Clinic de la University of British Columbia. Comme les bureaux des deux organismes sont rapprochés, cela crée un lien vital pour les clients autochtones. De fait, cela permet une approche à guichet unique. Il y a quatre-vingt-dix-neuf chances sur cent pour que, si le VALC ne peut s'occuper d'un problème, la clinique de la UBC sera en mesure d'aider le client. Grâce à ce modèle de prestation de service unique, on s'occupe des problèmes juridiques des Autochtones aussi rapidement que possible plutôt que de renvoyer ces derniers vers d'autres organismes. L'enjeu pour le VALC est de fournir des services à des Autochtones qui, sinon, ne disposeraient d'aucun moyen ou recours pour régler leurs problèmes. Pour d'autres renseignements concernant le VALC et les services offerts, prière de communiquer avec le gestionnaire du Service des programmes autochtones de la LSS (numéro de téléphone : (604) 601-6039; numéro de télécopieur : (604) 682-0787).

Le Programme mi'kmaq pour les jeunes contrevenants prend de l'ampleur

Lorsque le programme de déjudiciarisation mi'kmaq pour les jeunes contrevenants a été instauré en avril 1995, on traitait uniquement des dossiers de jeunes contrevenants et seule la Couronne pouvait y faire des renvois. Depuis novembre 1998, toutefois, on a commencé à diriger des adultes vers ce programme. Jusqu'à maintenant, six adultes ont profité d'une déjudiciarisation grâce au programme, et il est confirmé que sept autres pourront le faire dans les prochains mois.

M^{me} Paula Marshall, directrice générale du programme, déclare que c'est à la demande de la collectivité qu'on a décidé de faire participer des adultes au programme. M^{me} Marshall dit que de nombreux membres de la collectivité se sont rendu compte que le programme donnait de bons résultats pour les jeunes et ils ont demandé que ceux-ci n'en soient plus les seuls bénéficiaires. Parmi les adultes faisant l'objet d'un renvoi, il peut y avoir des contrevenants qui ont déjà reçu des condamnations. « Nous voulions pouvoir offrir le programme aux adultes ayant déjà eu des ennuis. Lorsque vous avez affaire à des adultes, il est peu probable qu'il s'agisse de délinquants qui en sont à leur première incarcération. C'est ce que les adultes voulaient, parce le programme permet la guérison plutôt que d'avoir des situations où les victimes et les contrevenants demeurent des ennemis jurés », a déclaré M^{me} Marshall.

Au départ, il n'y avait qu'une source de renvoi possible, la Couronne. Maintenant, des personnes sont orientées vers le programme par la police, la Couronne, les tribunaux et les services correctionnels. Aux services correctionnels, les conseillers aident à élaborer des plans de mise en liberté pour les détenus qui retournent dans les collectivités. M^{me} Marshall dit que dans ces cas, on se préoccupe tout particulièrement de veiller à

offrir un niveau de surveillance et de responsabilité plus élevé que ce qui est offert par les bureaux de probation provinciaux.

On est redevable pour une grande part du succès du programme mi'kmaq pour les jeunes contrevenants aux 52 bénévoles qui travaillent sur le terrain. Ensemble, ils offrent leurs services à neuf collectivités autochtones de la Nouvelle-Écosse. Leur rôle consiste à aider au bon fonctionnement des cercles de justice et à superviser les ententes relatives aux plans de guérison. Quatre membres du personnel aident à coordonner le déroulement du programme à partir de son bureau situé à Eskasoni. Un agent de liaison avec la cour a été recruté l'année dernière.

À titre de mesure de déjudiciarisation pour les jeunes contrevenants, on envoie participer ces derniers à des activités traditionnelles comme des pow-wows ou des chasses à l'original. On a également ordonné à certains jeunes de participer aux activités du camp culturel pour jeunes Donald Marshall Sr. Il s'agit d'une expérience d'une semaine mettant en contact des jeunes perturbés ou délinquants avec les techniques et la spiritualité mi'kmaq traditionnelles. On invite aussi les écoles et les collectivités à résoudre les problèmes autres que de nature criminelle au moyen de cercles de guérison. Bien que le programme prenne de l'ampleur, on continue de mettre l'accent sur la déjudiciarisation pour les jeunes, en évitant le recours aux tribunaux de manière à choisir des mesures qui sont plus adaptées sur le plan culturel.

Personne-ressource :
M^{me} Paula Marshall (902) 379-2042



Les aspirants policiers suivront un cours de sensibilisation aux cultures autochtones

La province de l'Ontario est en train de changer la façon dont elle forme ses policiers. Certains changements rendront ces derniers plus sensibles aux questions autochtones importantes au Canada. À compter de mai 2000, les aspirants policiers devront posséder un certain nombre de connaissances au sujet des peuples autochtones et des questions qui les intéressent avant de pouvoir être acceptés au Collège de police de l'Ontario. Cela fait partie d'une nouvelle initiative provinciale intitulée *Programme rudiments des techniques policières* (PRTP).

Joe Moylen dirige le programme à partir du Collège Algonquin à Ottawa. Il dit que le programme est l'aboutissement des travaux d'un groupe de travail au sein du ministère du Solliciteur général de l'Ontario. Constitué en 1989, le groupe avait pour mandat d'examiner les questions relatives à la formation des policiers au Collège de police de l'Ontario.

On a conclu de cet examen qu'il ne devait plus incomber au Collège de police de l'Ontario mais plutôt au PRTP nouvellement créé de s'occuper de la formation scolaire. Le Collège de police de l'Ontario continuera d'assurer l'entraînement physique et la formation médico-légale des recrues.

Le Programme comporte deux composantes : la première est le programme de formation en

tant que tel et la deuxième est l'examen donné à la fin de la formation. Le programme de formation n'est pas obligatoire, mais il faudra réussir à l'examen à compter de mai 2000. L'examen est intitulé *Examen d'admissibilité pour les aspirants policiers*. M. Moylen dit qu'en raison d'une formation antérieure ou de leur expérience, certains candidats pourront réussir à l'examen sans suivre l'ensemble du Programme. Les recrues qui échouent à l'examen ne pourront être admis au Collège de police de l'Ontario. Cette nouvelle initiative s'appliquera à tous les candidats désirant travailler comme policiers en Ontario.

Contenu autochtone

Pour réussir à l'examen, les étudiants devront montrer qu'ils connaissent les aspects du droit touchant les policiers, le système de justice pénale, les principes des services de police communautaires, les services sociaux, la diversité raciale et ethnique et

qu'ils savent comment communiquer. Dans la gamme des 8 à 10 cours que comporte le programme, un cours est consacré exclusivement aux questions autochtones.

Soixante-cinq pour cent de la note pour ce cours sera établie en fonction de deux examens visant à évaluer le degré de connaissance de la culture et des questions autochtones. Le vingt-cinq pour cent qui reste sera évalué en fonction d'un travail de recherche portant sur une question de nature politique, sociale, juridique ou culturelle touchant les Autochtones.

Formation indépendante

Le plus grand changement en matière de recrutement des candidats autochtones consiste dans le projet d'un centre de formation indépendant conçu tout particulièrement pour les candidats autochtones désirant devenir policiers en Ontario. Glen Bannon est chef du service de

suite à la page 7

Ce cours, qui s'intitule Premières nations, portera sur les sujets suivants :

- les théories sur les origines des Autochtones;
- les changements subis par les cultures autochtones par suite du contact avec les Européens;
- l'élaboration de la politique autochtone et l'influence des Autochtones pendant le présent siècle;
- les questions juridiques et sociales intéressant actuellement les Autochtones; et
- les stratégies actuellement en place pour s'attaquer à ces questions.

La prévention du crime pour les collectivités autochtones

Qu'est-ce que la prévention du crime par le développement social? Et qu'est-ce que cela veut dire pour les collectivités autochtones du Canada tout entier? Traditionnellement, la prévention du crime pouvait vouloir dire tout aussi bien un meilleur éclairage dans les parcs et les dépanneurs, un maintien de l'ordre plus rigoureux par les policiers ou encore des lois et des peines plus sévères. Pour les Autochtones vivant dans les réserves ou à l'extérieur de celles-ci, cela voulait dire une surreprésentation au sein des systèmes correctionnel et de justice pénale. Ce qu'on ne reconnaissait pas, c'était la nécessité de déterminer les causes profondes de la criminalité et de s'y attaquer et de veiller à prévenir les crimes **avant** qu'ils ne soient commis – et non à empêcher qu'ils ne soient commis à **nouveau**. C'est là qu'entre en jeu la prévention du crime par le développement social.

Le Centre national de prévention du crime (CNPC), grâce à sa Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, s'efforce d'aider les collectivités à découvrir les causes profondes de la criminalité et à s'y attaquer, en fournissant les ressources financières requises pour établir des fondements plus solides et rétablir le bien-être spirituel et social de toutes les collectivités.

Selon la Stratégie, les Autochtones sont l'un des trois groupes prioritaires, avec les enfants et les adolescents et les femmes. C'est pourquoi parmi les 396 projets financés en 1998-1999, 98 (ou 25 pour cent) visaient particulièrement des groupes et des collectivités autochtones. Ces 98 projets représentaient un financement de 2,5 millions de dollars; la moitié environ de ces projets s'appliquaient à des collectivités autochtones rurales.

Les projets portaient sur questions comme la consommation excessive de drogues et d'alcool, la délinquance, la sécurité générale de la collectivité et la prise en charge, la spiritualité et l'instruction. Un projet pilote élaboré par les Services de justice pour les Métis, la famille et la collectivité (Métis Family and Community Justice Services) de la Saskatchewan est intitulé *Store Front Schooling for High Risk Youth*. Le projet vise à mettre en œuvre des programmes d'intervention et de prévention qui ciblent les décrocheurs et les aident à terminer leurs études et leur offrent des services de planification de carrière. On donne également du soutien aux étudiants à risque élevé qui ont décroché ou qui ont été renvoyés et on les aide à opérer la transition en vue d'un retour aux études.

Les projets peuvent comprendre l'évaluation des besoins, des campagnes de sensibilisation du public, des ateliers, des réunions locales, des conférences, des efforts de liaison, ainsi que de la formation et de la sensibilisation. Le *South Okanagan Crime Prevention Program* parrainé par la première nation de Penticton constitue un exemple de projet d'évaluation des besoins en Colombie-Britannique. Le projet vise à mettre sur pied des activités permettant de connaître les causes sous-jacentes de la criminalité et les facteurs qui contribuent à la perpétration d'actes criminels dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci.

Les propositions pour obtenir du financement peuvent être présentées dans le cadre de quatre programmes : le Programme de partenariat, le Fonds d'investissement, le Programme de mobilisation des collectivités et le Programme d'action des entreprises pour la prévention du crime. On peut obtenir d'autres renseignements en téléphonant ou en écrivant au :

Centre national de prévention du crime
Ministère de la Justice
SAT 5 – 284, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

N° de téléphone : (613) 941-0505, N° de télécopieur : (613) 952-3515
N° sans frais : 1 (877) 302-NCPC / CNPC
Site Web: <http://www.crime-prevention.org>



Les aspirants policiers..... suite de la page 5

police anishinabek de Garden River. Il est également président de l'Association nationale des chefs de police des premières nations. Il dit que plusieurs services de police des Premières nations s'inquiétaient de la possibilité que des candidats des collectivités éloignées s'inscrivent au PRTP et y obtiennent un diplôme sans pouvoir se trouver un emploi. Greg Brown, gestionnaire de projet chargé de la mise en œuvre du PRTP pour le ministère du Solliciteur général de l'Ontario, affirme toutefois qu'une entente désormais conclue devrait dissiper ces craintes. M. Brown déclare que les étudiants inscrits au programme de formation indépendant peuvent être embauchés par un service de police avant d'aller recevoir leur formation. M. Bannon dit que son association projette actuellement de recruter 500 policiers autochtones en Ontario au cours des cinq prochaines années. « Cela nous permet de recruter activement sans pour autant briser les rêves de ceux qui vont recevoir la formation », a déclaré M. Bannon.



« Le programme indépendant sera le même que le programme rudiments général mais, lorsque cela s'imposera, on mettra l'accent sur l'aspect autochtone », a dit M. Brown. Le programme rudiments pour Autochtones débutera en janvier ou en septembre 2000.

On peut s'inscrire au programme rudiments dans 22 collèges et trois établissements privés en Ontario. M. Brown dit que le ministère du Solliciteur général a récemment interrogé les services de police de l'Ontario pour établir leurs besoins en matière de recrutement au cours des prochaines années. Pendant les dernières années, les services de police de l'Ontario ont embauché en moyenne 720 nouveaux agents par année. En raison de facteurs comme des changements apportés au régime de retraite des policiers, le ministère estime actuellement que la province aura besoin de 1 100 diplômés des collèges de police par année. Pour répondre à ce besoin, environ 2 500 candidats devront suivre le programme rudiments chaque année.

Personne-ressource : Joe Moylen (613) 727-4723 (poste 5053)

Renforcer le rôle...suite de la page 2

nes, les délinquants qui désirent poursuivre leur processus de guérison une fois libérés peuvent trouver les outils et les ressources dont ils ont besoin.

Des projets et discussions sont en cours avec plusieurs groupes autochtones, urbains, inuits et métis pour pouvoir transférer un plus grand nombre de détenus dans les collectivités autochtones. Les solutions de rechange à l'incarcération pour les Autochtones et les activités de surveillance des libérés conditionnels autochtones constituent des mesures très importantes pour les services correctionnels fédéraux. Les collectivités autochtones assument maintenant la responsabilité de nombreux domaines comme la santé, l'éducation

et le maintien de l'ordre, et désormais les services correctionnels seront offerts d'une manière différente aux délinquants autochtones. Les groupes autochtones trouvent des méthodes pour fournir des services correctionnels au sein des collectivités qui intègrent la guérison, la réconciliation, la spiritualité, l'équilibre et la réparation.

Pour obtenir une trousse d'information, veuillez téléphoner au (613) 995-2555 ou télécopier votre demande au (613) 943-0493.

Site Web: www.sgc.gc.ca/FPub/EAbocorrlist.htm

Appel à tous!

Nous sommes très heureux d'annoncer que la réponse de nos lecteurs au sujet du nouveau format de LIEN est très positive. Un grand nombre de personnes de tout le Canada nous encourage à continuer d'utiliser cette version améliorée. Nous tenons à remercier tous nos partenaires et collègues du programme de jeunes contrevenants mi'kmaq, la GRC, le Solliciteur général du Canada, et le Centre national de prévention du crime. M. Kent Patenaude, gestionnaire des Programmes pour Autochtones de la Legal Services Society of British Columbia, a beaucoup contribué à l'article sur l'ouverture du centre du droit, et nous désirons le remercier également de sa collaboration.

Nous encourageons tous nos lecteurs à soumettre des articles, des photos, des avis, etc. Si vous participez à une mesure de rechange intéressante ou à un programme de justice réparatrice, ou si vous en connaissez un, faites-nous le savoir.

dans le prochain numéro

- Gladue - jugement de la Cour suprême du Canada
- Comité consultatif - réunions récentes
- Atelier de gangs à Edmonton
- Réunion sur la justice réparatrice à Regina